

Formation 125 cm3

La formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e permet la conduite d'une motocyclette ou d'un trois roues d'une puissance max de 15 kW. L'attestation de formation est obtenue suite à une formation pratique de 7 heures en moto-école.

Durée : 7h (minimum légal obligatoire)

Conditions d'inscription : Être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans et posséder un équipement homologué (casque, gants, blouson...)

I. Formation théorique

La première heure de formation 125 cm3 peut être effectuée en salle ou sur la piste moto. Cette heure de théorie permet d'aborder les risques spécifiques liés à la conduite d'un deux roues motorisées. Les différents facteurs d'accidents ainsi que les notions d'entretien d'un deux roues, seront également abordés.

II. Formation pratique

A l'issue de la formation théorique, 6 heures de pratiques sont effectuées avec un enseignant. Les premières heures sont dispensées hors circulation, afin de travailler la maîtrise du véhicule hors circulation. La partie hors circulation sera dispensée sur notre piste moto, à 2 minutes de notre bureau, en voiture.

Pour finaliser la partie pratique de cette formation, l'élève sera guidé, à l'aide d'une radio, par le formateur, afin de circuler dans le trafic. La partie en circulation pour être dispensée sur différents secteurs (Villenauxe la Grande, Nogent sur Seine, Provins...).

L'élève se verra délivrer une « attestation de suivi de la formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e » à l'issue de la formation.

Cette attestation autorise l'élève à conduire sa motocyclette légère dès son obtention et devra être conservée avec le permis de conduire à chaque trajet en deux roues.

Des heures complémentaires peuvent être proposées par le formateur, si l'élève ne valide pas tous les prérequis sur la durée minimale de formation.